

CRÉER, REPRENDRE UNE ENTREPRISE

Pour prendre le bon départ,
ayez le réflexe

CCI !

- Un parcours guidé
- Des ateliers pour vous informer
- Une formation-action pour valider votre projet
- Des conseils d'experts à chaque étape clé de votre projet de création ou de reprise d'entreprise
- Un appui pour rechercher des financements
- Un réseau de partenaires
- Une plateforme collaborative pour échanger, partager vos expériences et développer votre réseau professionnel : www.cote-azur-ecobiz.fr



0 800 422 222 [GRATUIT DEPUIS UN TÉLÉPHONE FIXE]

www.cote-azur.cci.fr


NICE CÔTE D'AZUR

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
SOLUTIONS ET SERVICES POUR ENTREPRENDRE.



Le parcours guidé étape par étape

ACCUEIL / INFORMATION

Les Maisons des Entreprises : porte d'entrée pour entreprendre

Toutes les premières informations concernant la démarche de création/reprise d'entreprise, l'ensemble du dispositif mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, **une sélection d'ouvrages utiles pour vous guider dans votre projet, ainsi que les démarches à effectuer pour créer votre entreprise ou votre commerce auprès du CFE.**

ÉTAPE 1

BIEN DÉMARRER AVEC LES ATELIERS DE LA CRÉATION REPRISE

Objectif : découvrir la démarche "création d'entreprise", faire le tour des questions essentielles préalables à tout engagement.
Atelier spécial « auto-entrepreneur »

ÉTAPE 2

TESTER ET VALIDER VOTRE PROJET AVEC UNE FORMATION/ACTION ET LE CONSEIL D'EXPERTS

« 5 jours pour entreprendre »

Les grandes étapes du business plan afin de tester, valider et formaliser votre projet :

- Les compétences du créateur face à son projet
- L'étude de marché
- La stratégie commerciale
- Les aspects juridiques du projet
- La fiscalité dans l'entreprise
- Les états financiers prévisionnels
- Le régime social du dirigeant
- Les assurances
- Les formalités
- Les aides techniques et financières disponibles pour le créateur/repreneur

Evaluez votre projet, tant au niveau de son réalisme que de sa rentabilité, grâce à des entretiens individuels avec un expert CCI.

ÉTAPE 3

FINANCER VOTRE PROJET

Nos conseillers en financement d'entreprise vous guident dans votre recherche. Bénéficiez de leurs conseils sur les aides financières ou prêts auxquels vous pouvez prétendre comme le PRCE (Prêt Régional à la Création d'Entreprise), PRTE (Prêt Régional à la Transmission d'Entreprise), le Dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement à la Création et à la Reprise d'Entreprise),...

Ils vous orienteront vers les organismes ou dispositifs adaptés à votre situation et à votre projet.

Vous pouvez ainsi, négocier auprès de l'organisme financier de votre choix le prêt bancaire souvent indispensable au démarrage de votre activité.

ÉTAPE 3

Facultative

Passage devant une "**Commission Projets**" composée de partenaires de la création reprise.

Présentez oralement votre projet devant cette commission qui donnera son avis et les derniers conseils avant votre immatriculation.

ÉTAPE 4

EFFECTUER LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Vous avez obtenu l'accord des organismes bancaires et financiers, vous êtes prêt pour vous lancer. Là encore, le Centre de Formalités des Entreprises facilite vos formalités et se charge de toutes les démarches administratives auprès des organismes (URSSAF, Greffe, INSEE, Impôts...).

ÉTAPE 5

DÉVELOPPER VOTRE PERFORMANCE, CRÉER VOTRE RÉSEAU PROFESSIONNEL

Nos équipes vous accompagnent pour passer le cap des 3 ans d'activité et développer la performance de votre entreprise (efficacité commerciale, environnement, stratégie et organisation, gestion des Rh, innovation, conquête de nouveaux marchés...)

Pour créer et renforcer votre réseau professionnel, partager votre expérience, échanger et faire du business avec d'autres dirigeants d'entreprises, obtenir des conseils d'experts, rejoignez les communautés « création/reprise d'entreprise » et « jeunes entreprises » sur notre plateforme collaborative Côte d'Azur Ecobiz.

Spécial reprise

Vous êtes à la recherche d'une entreprise à reprendre ?

Pour optimiser vos chances, nos conseillers vous accompagnent : bourse de cession/reprise, qui vous permet d'accéder aux affaires à céder et d'identifier celles qui vous intéressent, mise en relation avec des cédants potentiels lors des « soirées transmission ».